

*des Princes &c. Septemb. 1717. 157*

23 que par leurs cris ou par un morne silen-  
23 ce, les uns à moitié habillez, les autres pres-  
23 que brulez, les uns repetans leurs sœurs,  
23 leur père, leur mere, leurs enfans, les au-  
23 tres crier aux Sacremens pour des mou-  
23 rans devorez du feu, ou aux remedes que  
23 l'on ne pouvoit plus recouvrer; quantité de  
23 familles très commodes reduites à n'avoir  
23 plus que le Ciel pour couverture & pour  
23 pain que leurs larmes &c.

Quelle que touchante que soit cette descrip-  
tion, l'idée que l'on s'en fait a quelque cho-  
se encore de plus horrible, & je doute qu'il y  
ait personne en lisant ceci qui soit assez dur  
pour ne pas compatir à l'état malheureux où  
sont reduits tant de gens. Ces particuliers  
quoique les plus à plaindre, n'y perdent pas seuls,  
toute l'Europe y est aussi interessée à cause du  
prompt secours que recevoient les malades &  
les blessés des eaux & des bouës qui se trouvent  
en cette Ville, qui sont souveraines contre une  
infinité de maux, & ce qui est connu de tous  
ceux qui s'en sont servis; il n'y a que la bonté  
des Souverains, & les charitez des particuliers  
qui puisse rétablir le desordre & la perte qu'a  
causée à Bourbonne ce cruel élément.

A V I S.

*L* F. Bureau des charitez pour les Incendies  
où se trouve Mr. le General de St. La-  
zare, se tient à Paris tous les Mercredis chez  
M<sup>rs</sup>. de Richebourg au Marais.

III. Le choix qu'a fait Mr. le Duc Regent  
de Mr. d'Aguesseau pour remplir la Charge de  
Chancelier, a été comme chacun sçait gene-  
ralement